Ecole Intercommunale du Plateau de TARCENAY

INSCRIPTIONS ANNEE 2025-2026

Les élèves déjà scolarisés à l'Ecole Intercommunale en 2024-2025 sont inscrits automatiquement pour l'année 2025-2026, il n'y a aucune démarche à faire.

Enregistrement des nouvelles inscriptions pour :

- Les enfants nés en 2022
- Les nouveaux arrivants à l'école intercommunale du Plateau de Tarcenay.

1ère étape : pré-inscription en mairie

Merci de vous rendre à la Mairie de Tarcenay-Foucherans sur le site de Tarcenay (quel que soit votre lieu d'habitation) aux horaires d'ouverture du public, à partir du 24 mars, pour la pré-inscription de votre enfant, muni des documents suivants:

- ▲ Certificat de vaccinations attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires ;
- ▲ Photocopie des pages du livret de famille (celles concernant l'enfant et les parents) ;
- ▲ Attestation de domicile (photocopie d'une facture E.D.F, Gaz et Eaux...);
- ▲ Certificat de radiation pour les élèves déjà scolarisés en 2024/ 2025 (lorsque ce document vous aura été remis par l'école fréquentée)

Pour rappel, les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants:

Lundi après-midi de 17h00 à 19h00

Mercredi matin de 8h30 à 11h30

Jeudi après-midi de 13h00 à 16h30

Samedi matin de 8h30 à 10h30

2ème étape : pré-admission à l'école

Muni de ces mêmes documents vérifiés en mairie, avec l'accusé de réception fourni, merci de prendre rendez-vous auprès de la Directrice de l'Ecole. Des permanences seront assurées les jours suivants aux horaires d'école : Jeudi 10 avril, vendredi 11 avril, jeudi 17 avril , vendredi 18 avril 2025 ecole.tarcenay@ac-besancon.fr

En cas d'impossibilité, vous pouvez transmettre les documents par mail ou les déposer dans la boite aux lettres de l'école, 25 grande rue.